

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Finances
 - Tarifs 2018.
- 3 - Marchés publics
 - Renouvellement de l'adhésion à la plate-forme de télé services pour la dématérialisation des marchés publics.
- 4 - Enfance, jeunesse, écoles, culture
 - Centre socioculturel F. Rabelais : avenant à la convention d'objectifs et de moyens activités « familles ».
- 5 - Urbanisme - aménagement du territoire,
 - Aménagement du centre-bourg,
 - Avis sur l'extension d'un élevage porcin à Marigné-Laillé,
 - Avis motivé sur le recadrage des périmètres Natura 2000.
- 6 - Communauté de communes :
 - Conseil communautaire.
- 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,
 - Finances,
 - Voirie, travaux, bâtiments,
 - Environnement, cimetière,
 - Affaires scolaires, culture,
 - Communication,
 - Economies d'énergies, Fêtes et cérémonies.
- 8 - *Informations et questions diverses.*

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Le vingt-deux février deux-mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h45), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU (arrivée à 20h05), Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Lucie HERTEREAU (arrivée à 20h10), Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAULT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, Sandra VELOT (arrivée à 20h05) et Olivier VERITE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : madame Cécile CHAUVEAU (pouvoir à Mme Lucie HERTEREAU).

Étaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance monsieur Olivier VERITE ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur Laurent TAUPIN déclare la séance ouverte avec 12 membres présents, 12 votants.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2018.

2 - Inscription d'un point supplémentaire

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le nouvel ordre du jour serait ainsi :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Ajout d'un point à l'ordre du jour,
- 3 - Finances
 - Investissements avant vote du budget,
 - Tarifs 2018.
- 4 - Marchés publics
 - Renouvellement de l'adhésion à la plate-forme de télé services pour la dématérialisation des marchés publics.
- 5 - Enfance, jeunesse, écoles, culture
 - Centre socioculturel F. Rabelais : avenant à la convention d'objectifs et de moyens activités « familles ».
- 6 - Urbanisme - aménagement du territoire,
 - Aménagement du centre-bourg,
 - Avis sur l'extension d'un élevage porcin à Marigné-Laillé,
 - Avis motivé sur le recadrage des périmètres Natura 2000.

- 7 - Communauté de communes :
 - Conseil communautaire.
- 8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,
 - Finances,
 - Voirie, travaux, bâtiments,
 - Environnement, cimetière,
 - Affaires scolaires, culture,
 - Communication,
 - Economies d'énergies, Fêtes et cérémonies.
- 9 - *Informations et questions diverses.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ajoute à l'ordre du jour de la séance le point susmentionné.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

3a - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Arrivée de madame Sandra VELOT et monsieur Bernard CHANTEAU à 20h05.

Suite aux demandes du Trésor Public pour pouvoir payer le matériel et la Licence IV du café-restaurant de prévoir des crédits aux comptes 2184 pour le mobilier et au 2051 pour le licence.

Aussi, il est nécessaire de modifier la délibération d'investissements avant vote du budget prise lors du précédent conseil municipal comme suit :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 582 592 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 145 648 €, soit 25% de 582 592 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Logiciels et licence IV

- Karvi 800 € (art. 2051)
 - Licence IV 5 000 € (art. 2051)
- Total = 5 800 €

Frais d'études

- Aménagement du territoire 500 € (art. 2031)
- Total = 500 €

Bâtiments publics

- Portes manteaux 300 € (art. 21318)

- Barillers 500 € (article 21318)

Total = 800 €

Immeubles de rapport

- Café-restaurant 128 000 € (art. 2132)

Total = 128 000 €

Signalisation

- Signalisation 500 € (art. 21578)

Total = 500 €

Autre matériel

- Aspirateur dortoir 260 € (art. 2158)

Total = 260 €

Mobilier

- Table salle polyvalente 410 € (art. 2184)

- micro-ondes 90 € (art. 2184)

- mobilier café-restaurant 5 000 € (art. 2184)

Total = 5 500 €

Ecole maternelle

- Livres, jeux... 350 € (art. 21881)

Total = 350 €

Ecole élémentaire

- Livres, jeux... 700 € (art. 21882)

Total = 700 €

Bibliothèque

- Livres, CD et jeux 2 750 € (art. 21883)

Total = 2 700 €

TAP

- Animations 500 € (art. 21884)

Total = 500 €

TOTAL = 145 610 € (inférieur au plafond autorisé de 145 648 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 13 voix pour, décide d'accepter les propositions de Mme Isabelle GUILLOT dans les conditions exposées ci-dessus.

3b - Tarifs 2018

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle GUILLOT, adjointe déléguée qui informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de voter les tarifs communaux 2018. Ces tarifs entreront en vigueur à compter de la transmission de la délibération en Préfecture de la

Désignation	Tarif 2017	Tarifs 2018
Photocopie A4 noir & blanc	0,15 €	0,15 €
Photocopie A3 noir & blanc	0,30 €	0,30 €
Photocopie A4 couleur	0,30 €	0,30 €
Photocopie A3 couleur	0,60 €	0,60 €
Guide de randonnées	6,00 €	7,00 €
Location du podium (36 modules)	6 € le module	6 € le module
Badge complexe sportif	10,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une personne pour l'emprunt de livres, revues et CD	5,00 €	5,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour deux personnes pour l'emprunt de livres, revues et CD	10,00 €	10,00 €
Abonnement bibliothèque par an et pour une famille (3 pers. Et +) pour l'emprunt de livres, revues et CD	12,00 €	12,00 €
Remboursement de livres	Prix d'achat du livre au moment de son remplacement	Prix d'achat du livre au moment de son remplacement
Capture d'animaux : frais de capture	31,00 €	31,00 €
Capture d'animaux : frais journaliers	11,00 €	11,00 €
Cimetière : concession de 30 ans de 2 m2 Le renouvellement est au même tarif	80,00 €	80,00 €
Cimetière : concession de 50 ans de 2 m2 Le renouvellement est au même tarif	150,00 €	150,00 €
Cavurne (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Columbarium (4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans Le renouvellement est au même tarif	500,00 €	500,00 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	65,00 €	65,00 €
Jardin du souvenir : vacation funéraire	20,00 €	20,00 €
Restauration scolaire : repas maternelle et élémentaire	3,48 €	3,48 €
Restauration scolaire : repas adulte	5,54 €	5,54 €
Garderie périscolaire : matin Quotient familial < 900	1,33 €	1,33 €
Garderie périscolaire : matin Quotient familial De 901 à 1500	1,84 €	1,84 €
Garderie périscolaire : matin	2,14 €	2,14 €

Quotient familial > 1500		
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial < 900	1,74 €	1,74 €
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial De 901 à 1500	2,14 €	2,14 €
Garderie périscolaire : Soir Quotient familial > 1500	2,55 €	2,55 €
Garderie périscolaire : $\frac{1}{4}$ d'heure supplémentaire	0,70 €	0,70 €
Location salle Polyvalente		
Caution salle	900,00 €	900,00 €
Caution ménage (forfait)	200,00 €	200,00 €
Location grande salle (avec cuisine, vaisselle et sanitaires)		
1 vin d'honneur (location de 6 heures)	90,00 €	90,00 €
Location à la journée pour une activité lucrative (sportive ou culturelle)	200,00 €	200,00 €
Forfait week-end	250,00 €	250,00 €
Tarifs majorés de 50 % pour les extérieurs.		
Tarifs casse vaisselle		
Assiettes creuses blanches	2,09 €	2,09 €
Assiettes plates blanches	2,01 €	2,01 €
Assiettes dessert blanches	1,70 €	1,70 €
Bols blancs	1,11 €	1,11 €
Tasses à café porcelaine blanche	1,71 €	1,71 €
Verres Normandie 16.50 cl	1,76 €	1,76 €
Verres Scotland 22 cl	0,68 €	0,68 €
Flûtes 15 cl	1,79 €	1,79 €
Pichets à eau	1,79 €	1,79 €
Couteaux de table inox	0,56 €	0,56 €
Cuillères à soupe inox	0,91 €	0,91 €
Fourchettes inox unies	0,91 €	0,91 €
Cuillères à café inox	0,38 €	0,38 €
Plat à rôtir alu. 600 x 400 (four)	64,03 €	64,03 €
Bacs blancs (petit et grand)	53,36 €	53,36 €
Ramasse couverts	5,57 €	5,57 €
Planche à découper Poly. bleu	38,11 €	38,11 €
Corbeilles inox	3,94 €	3,94 €
Légumiers inox	7,44 €	7,44 €
Salières - poivrières <u>VIDES</u>	0,63 €	0,63 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer les tarifs sus-cités par « catégories » à savoir, photocopies, abonnements à la bibliothèque, restauration scolaire, garderie périscolaire, captures d'animaux, cimetière et salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2018 comme exposés ci-dessus et à dire qu'ils seront applicables, au plus tôt, à compter du jour de l'affichage de la délibération et de sa transmission au contrôle de légalité.

4 - Renouvellement de l'adhésion à la plate-forme de téléservices pour la dématérialisation des marchés publics

Depuis 2013, la Commune utilise la plate-forme « Sarthe marchés publics » comme profil acheteur et outil de dématérialisation des marchés publics. Cet outil est mis gratuitement à disposition des acheteurs publics sarthois par le Conseil départemental.

La précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2017, il est proposé à l'assemblée de la renouveler pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion à titre gratuit au dispositif de téléservices pour la dématérialisation des marchés publics.
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette adhésion auprès du Conseil départemental de la Sarthe

5 - Centre socioculturel F. Rabelais : avenant à la convention d'objectifs et de moyens activités « familles »

Monsieur le Maire explique les raisons de cet avenant à savoir la fixation de la contribution financière 2018 dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens « familles ».

Pour rappel, la Commune a contribué financièrement à hauteur de 2 866 € en 2017.

La contribution demandée en 2018 par le Centre socioculturel F. Rabelais est de 3 156 € soit une augmentation de 10,11% par rapport à l'année précédente.

M. le Maire propose de maintenir la contribution financière à 2 866 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cet avenant à la convention pour l'année 2018 avec une contribution financière de 2 866 €.

6a - Aménagement du centre-bourg

L'équipe municipale s'était engagée à lancer une réflexion sur l'aménagement du Centre-Village. Une consultation a été lancée et une équipe pluridisciplinaire a été retenue composée d'un bureau d'étude VRD et d'un paysagiste.

Depuis mai 2017, la Commune travaille avec le cabinet et deux scénarios d'aménagement ont permis de traduire les différentes expressions.

Ces scénarios sont présentés et un débat s'ouvre.

Les orientations dégagées du débat permettront l'établissement d'un scénario avec lequel le Conseil Municipal pourra signifier aux potentiels porteurs de projet privés dans le périmètre d'étude ses intentions d'aménagements.

Les porteurs de projet devront donc se référer à ce travail et tenir compte de la démarche engagée.

Avec ce scénario, le Conseil pourra également proposer à la population une base de discussion.

Proposition d'achat de la maison située 17, rue Nationale 72220 SAINT MARS D'OUTILLE

Monsieur le Maire rappelle que la maison située 17, rue Nationale 72000 Saint-Mars-d'Outillé est à vendre. L'estimation des Domaines était à 75 000 €.

Monsieur le Maire explique que si le souhait du conseil municipal est d'intégrer cet immeuble dans l'aménagement du bourg, il est souhaitable que la commune se porte acquéreuse.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal l'achat de l'immeuble situé 17, rue Nationale 72220 SAINT MARS D'OUTILLE pour un montant à négocier auprès du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la position de Monsieur le Maire, et le charge de faire une proposition d'achat auprès du propriétaire,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

6b - Avis sur l'extension d'un élevage porcin à Marigné-Lailié

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique qui se déroule du 3 février au 26 mars 2018 concernant l'extension d'un élevage de porcs aux lieux-dits « La Chatellerie » et « Les Cloteaux » sur la commune de Marigné-Lailié.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension et invite le Conseil municipal à donner son avis.

Le conseil municipal, par 2 voix contre, 4 abstentions et 10 voix pour, donne un avis favorable à l'extension de l'élevage de porcs aux lieux-dits « La Chatellerie » et « Les Cloteaux » sur la commune de Marigné-Lailié.

6c - Avis motivé sur le recadrage des périmètres Natura 2000

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre Natura 2000, le site référencé FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan » est amené à subir des modifications relatives au périmètre des sites, validées en comité de pilotage du site.

Monsieur le Maire présente la carte et indique que la Commune de Saint-Mars-d'Outillé est concernée par une extension de périmètre sur le versant Est de son territoire : le Narais et le ruisseau du Pont aux Brebis sans impacter les zones constructibles du PLU.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour fournir un avis motivé sur le périmètre.

M. le Maire rappelle que le programme Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Il a pour vocation de protéger la faune, la flore et les

habitats, sans empêcher l'exercice d'activités socio-économiques, indispensables au maintien des zones rurales notamment. Ce n'est pas un sanctuaire pour la nature, il n'interdit pas la pêche, ni la chasse, ni tout aménagement. Il se veut une aide pour le maintien des activités agricoles et forestières.

M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre du site Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 abstentions et 14 voix pour, donne un avis favorable à la proposition de recadrage des périmètres du Site Natura 2000 sur la commune de Saint-Mars-d'Outille.

7 - Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la réunion du dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 30 janvier 2018 et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.
 - a) Reconnaissance de l'intérêt communautaire en matière d'études, animation, et coordination des actions relatives à la prévention des inondations
 - b) Adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe et désignation des représentants.
- Compétence GEMAPI : désignation des représentants aux syndicats.
 - a) Désignation des représentants communautaires au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié.
 - b) Désignation des représentants communautaires au Syndicat Intercommunal du Dué et du Narais.
- Sarthe Numérique : validation du projet de déploiement de la fibre optique.
- Environnement : demande de subvention auprès du Pays du Mans pour l'acquisition de composteurs collectifs.
- Petite enfance - Enfance - Jeunesse : modification des conventions « animation globale et coordination » et « petite enfance ».
- Construction du bâtiment de l'école de musique à Parigné-l'Évêque : avenant au lot n° 5.
- Personnel : application du régime indemnitaire aux agents contractuels de l'école de musique.
- Informations

8 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

Finances

Dans le cadre de l'élaboration des budgets 2018, la prochaine réunion de la commission finances se tiendra le lundi 12 mars 2018 à 18h à la Mairie.

Le vote des budgets aura lieu le vendredi 23 mars 2018 à 20h.

Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1^{er} adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Les Compagnons du Devoir travaillent toujours au niveau du Presbytère,
- Espaces verts : les plantations ont été faites et la taille est presque achevée,
- Café-restaurant : les travaux sont en cours. Le nettoyage extérieur a été fait, des nouvelles plaques ont été posées au plafond, l'alarme fonctionne correctement aussi seule

une pile sera à remplacer. La carte du compresseur est également à remplacer. Le gaz sera désormais situé dans la cour intérieure. La toiture est finie et le placoplatre sera posé par le service technique communal. Le coût des travaux devrait être inférieur au montant prévu,

- Groupe scolaire : une classe sera peinte pendant les vacances scolaires et un aménagement de sécurité devant les écoles composé notamment d'un plateau sera proposé au budget 2018,
- Rue des Tilleuls : le renforcement des berges du ruisseau sera fait dès que la terre sera moins humide.

Jumelage

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit :

- Le Trésorier de l'association a démissionné et est remplacé par M. Bruno LANGLOIS.
- La cotisation demandée pour l'année 2018 est la même à savoir 0,27 € par habitant.

Monsieur Olivier VERITE ajoute que l'Assemblée Générale du Comice a eu lieu vendredi 16 février 2018 avec la remise des plaques. La cotisation pour l'année 2018 demeure inchangée à 0,27 € par habitant et Saint-Gervais-en-Belin a fait une présentation du Comice avec les 100 ans de Renault (le premier tracteur datant de 1918 ainsi que le dernier tracteur y seront exposés).

Affaires scolaires et culturelles

Monsieur Laurent HUREAU, 3ème adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Le conseil d'école s'est tenu lundi 19 février 2018. Une fermeture de classe à l'école élémentaire et une ouverture à l'école maternelle sont possibles,
- Rythmes scolaires : une rencontre a eu lieu avec les agents le samedi 17 février 2018 afin de les informer et les associer au travail de la commission scolaire. Celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal.
- La sculpture de Saint-Mars-d'Outillé viendra deux fois trois matinées : 1 classe par matinée. Elle montrera ce qu'elle fait puis les élèves expérimenteront (argile ou pierre à savon). Les dates prévues sont les 19, 20, 21 mars et les 9, 10 et 11 avril 2018.

Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, informe le Conseil Municipal que la commission communication s'est réunie le 15 février 2018 et a travaillé sur le site internet.

Elle présente les chiffres suivants :

Nombre de visiteurs	2017	2016	2015	2014
	12 839	14 580	13 492	11 620

Elle informe également le conseil municipal qu'un autre site internet nommé Saint-Mars-d'Outillé.info site citoyen existe en parallèle du site officiel et entraîne la confusion.

Une page Facebook qui porte le nom de la Commune a également été créée par un conseiller municipal alors qu'elle ne représente pas non plus la Commune.

Monsieur le Maire demande à M. Nordine VALLAS, le conseiller municipal concerné, de supprimer la page Facebook au nom de la Commune.

Madame Elisabeth FOLLENFANT précise qu'il n'y a plus de publicité sur le site internet communal.

La prochaine commission communication se réunira le 8 mars 2018 à 18h.

Economies d'énergies

Monsieur le Maire demande à M. Nordine VALLAS, conseiller municipal, quelle est l'avancée de l'atelier des Temps d'Activités Périscolaires dont il est en charge.

Monsieur Nordine VALLAS lui répond que cet atelier est au point mort.

Monsieur Laurent HUREAU, adjoint en charge des affaires scolaires, lui dit que cette situation met en difficulté les enfants participant à cet atelier ainsi que l'animatrice.

8 - Informations et questions diverses

- La Préfecture de la Sarthe souhaite la nomination d'un référent « sécurité routière ».
- Une enquête publique sur la Ferme éolienne de La Saule va avoir lieu du 5 mars au 5 avril 2018. Le Commissaire enquêteur tiendra des permanences à Parigné l'Évêque. Le conseil municipal doit donner un avis avant la fin de l'enquête publique. A défaut l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.
- Un nouveau dispositif de chantiers éducatifs se déroulant durant les congés scolaires et à destination des jeunes de 15 à 22 ans est proposé à l'expérimentation par le centre socio-culturel F. Rabelais.
- Café-restaurant : trois dossiers de candidatures ont été reçus.

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 23 mars 2018 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h00.

Le Secrétaire,

O. VERITE

